

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Pour-une-evaluation-a-la-main-du-ministre>



école & société

Pour une évaluation à la main du ministre ?

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 15 octobre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Une des dispositions phares de la loi Blanquer, c'est la disparition du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) et son remplacement par le Conseil d'évaluation de l'École.

Qu'est-ce qui se cache derrière ce changement de nom ?

- une nouvelle composition du Conseil qui le place directement sous le contrôle du ministre alors que le Cnesco avait su démontrer son indépendance et son pluralisme. On passe de 14 membres dont 2 députés et 2 sénateurs et 2 membres désignés par le Conseil économique, social et environnemental à 10 membres, dont seuls 2 (un député et un sénateur) ne seront pas nommés par le ministre.
- des missions très largement modifiées : il ne peut plus réaliser ou faire réaliser des évaluations mais doit se contenter d'établir une synthèse des évaluations menées par les services du ministère et donner son avis sur les méthodologies utilisées. En revanche il se voit confié une nouvelle mission, construire les outils d'évaluation des établissements, analyser les résultats et décider de à qui et comment ces résultats seront communiqués.

Que penser de ces évolutions ?

- Le ministre crée une instance d'évaluation verrouillée au service de sa politique éducative.
- Le ministre prive les acteurs de l'École de travaux particulièrement appréciés. En effet, le Cnesco, en quelques années, a initié une démarche originale, à la fois scientifique, indépendante et participative. Partant des questions des acteurs (lire-écrire, enseignement professionnel, accompagnement à l'orientation, éducation à la citoyenneté...), commandant des travaux à de nombreux chercheurs français et étrangers, il a organisé de nombreuses conférences de consensus débouchant sur des recommandations partagées et donc utiles. Son indépendance a souvent déplu. Est-ce pour cela que le ministre s'en débarrasse ?
- Le ministre confie au nouveau conseil la mission d'évaluer les établissements. Comment ? Pour quoi en faire ? C'est le conseil qui décidera en confisquant des débats fondamentaux pour l'avenir de notre École : les Français veulent-ils du modèle anglais où les évaluations sont rendues publiques sur des sites internet et où les parents qui en ont les moyens financiers, sociaux ou culturels, vont choisir l'école de leur enfant ?